



BELGIQUE

Conseil Economique et Social
41^{eme} session de la Commission de la population et
du développement

INTERVENTION PRONONCEE PAR S.E.M.
OLIVIER BELLE, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT

8 avril 2008

Vérifier au prononcé

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
One Dag Hammarskjöld Plaza, 885 Second Avenue, 41^{eme} étage, New York, NY 10017
Tél. 1 (212) 378-6300 - Fax 1 (212) 681-7618
E-Mail: newyorkun@diplobel.be - Website : <http://www.diplomatie.be/newyorkun>

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation souscrit pleinement à l'intervention qui a été prononcée par le Représentant permanent de la Slovénie au nom de L'Union Européenne. Je m'en tiendrai alors à quelques remarques complémentaires.

FELICITATIONS AU PRESIDENT ET LES AUTRES MEMBRES DU
BUREAU POUR LEUR ELECTION.

D'après le rapport du Secrétaire-Général, l'urbanisation de la population s'accroît, tout particulièrement dans les pays en développement. Cette urbanisation rapide et complexe offre des opportunités. Elle entraîne aussi d'importants foyers de pauvreté et d'inégalités.

Les villes belges ne sont pas confrontées aux mêmes défis que certaines mégapoles des pays en voie de développement. Elles sont également en pleine mutation. Elles devront aussi répondre ces prochaines années à de nombreux enjeux fondamentaux.

La Politique fédérale belge des Grandes Villes poursuit un objectif essentiel: améliorer les conditions de vie de ceux qui en ont le plus besoin dans les quartiers en difficulté. Pour y parvenir, cette politique mise avant tout sur une approche intégrée qui allie la brique au social, c'est-à-dire les questions liées au logement d'une part, et l'activation de dispositifs d'inclusion sociale.

L'originalité et le dynamisme de la Politique des Grandes Villes se caractérisent par un mode de collaboration et de partenariat avec les autorités locales et les acteurs de terrain. Son action porte sur divers domaines. La plus emblématique est sans conteste la conclusion de « contrats de ville » et de « contrats logement » avec les autorités locales. Depuis 2000, une quinzaine de ces contrats sont ainsi conclus avec les villes pour améliorer les conditions de vie des citoyens les plus démunis.

Monsieur le Président,

Le développement urbain durable demande une approche holistique, faisant appel à de multiples acteurs (ministères, municipalités, comités de citoyens, ...), de multiples secteurs (transport, environnement, eau, logement, ...) et des équipes pluri-disciplinaires (architectes, sociologues, planificateurs, gestionnaires de projets, ...).

La ville doit associer convivialité et diversité. Son harmonie dépend fortement du succès d'une telle association. De nombreux pays en développement ont mis en place des systèmes de gouvernance décentralisée. Même si certaines de celles-ci sont encore loin d'avoir apporté les bénéfices attendus, la participation croissante des populations dans les décisions publiques est sans conteste l'évolution la plus positive du développement urbain de ces trente dernières années.

Contribuer à créer des conditions adaptées aux populations vulnérables afin qu'elles améliorent elles-mêmes leur qualité de vie est un défi difficile à relever en milieu urbain. La coopération belge au développement vise cet objectif depuis des années.

Deux exemples dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, illustrent concrètement cet engagement.

Dans la capitale congolaise, Kinshasa, deux tiers de la population kinoise recourent encore aux eaux souillées des puits. À l'est de la ville, la Coopération Technique Belge met en place des solutions alternatives pour les populations les plus défavorisées qui n'ont pas accès au réseau. Les bornes fontaines sont gérées de manière autonome par deux « fontainières ». Pour soutenir les fontainières dans leurs tâches, les rues et avenues sont représentées dans un comité local de développement.

Le canal de Tan Hoa-Lo Gom est l'un des plus pollués de la métropole de Ho Chi Minh Ville, Vietnam. Près de 700.000 personnes vivent le long de ses berges, souvent dans des conditions précaires. Dans ce contexte, la coopération belge avec les habitants du quartier et le Comité du peuple de Ho Chi Minh Ville ont contribué pendant près de 10 ans au projet d'assainissement et de rénovation urbaine du canal et de ses berges. La participation des habitants et le recours à une équipe de travailleurs sociaux inspirent aujourd'hui d'autres bailleurs de fonds comme la Banque mondiale.

Ces projets illustrent bien que notre soutien ne se marque plus à travers la mise en œuvre d'actions (sociales, économiques, etc.) mais de plus en plus à travers le renforcement des acteurs institutionnels. Il s'agit d'offrir des pistes et un appui plutôt que de fournir des solutions, de faciliter la décision plutôt que de dicter et, surtout, de créer le dialogue entre tous les acteurs et de stimuler la bonne gouvernance.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'attirer votre attention sur les recommandations d'une conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles en février 2008 sur le thème de nos travaux. L'ensemble de ces

recommandations, qui sont complémentaires à celles que révèlent les rapports présentés hier, est mis à la disposition des participants de la Commission.

Je vous remercie.